

KVF-N

% Office fédéral de la communication OFCOM

par e-mail : pg@bakom.admin.ch

Zurich, le 21 février 2024

## Consultation sur la modification de la loi sur la poste (extension temporaire du soutien aux médias) : Prise de position

Mesdames et Messieurs

L'UNIKOM est l'association des radios indépendantes en Suisse. Elle représente 31 radios, dont deux radios titulaires d'une concession avec un mandat de prestations pour un programme complémentaire. Nous vous remercions de nous avoir invités à participer à la consultation.

En principe, l'UNIKOM se prononce en faveur d'une **aide aux médias neutre sur le plan vectoriel**. Les mesures de soutien ne devraient pas être liées à un canal ou à un mode de distribution particulier. En effet, les canaux de distribution changent constamment. C'est pourquoi l'UNIKOM s'oppose aux mesures de soutien qui ne profitent qu'aux médias imprimés. Nous nous voyons également confortés par le non au paquet de mesures de promotion des médias lors de la votation, l'un des principaux arguments contre le paquet étant que les mesures proposées favorisaient principalement les journaux imprimés.

Mais nous savons aussi que l'aide aux médias neutre du point de vue vectoriel que nous réclamons n'existe pas encore, et que les petites maisons d'édition, qui distribuent actuellement leurs prestations médiatiques avant tout par le biais de la presse imprimée, ont besoin de subventions, notamment pour pouvoir gérer la transition vers d'autres canaux de distribution numériques.

- **C'est pourquoi nous disons oui, mais... à l'augmentation proposée de l'aide indirecte à la presse pour une période de sept ans.**

Il est en effet à craindre que les fonds de soutien soient utilisés pour maintenir des structures non compétitives au lieu de permettre des innovations. En tant qu'association de radio, nous en avons fait l'expérience : le soutien technologique financée par la redevance, qui devait permettre la migration vers le numérique et donc une nouvelle diversité, a en effet

largement contribué à la diversité actuelle des ondes. Mais comme elle a été versée sans conditions, elle a aussi été détournée de son but. En 2022, par exemple, seules les stations analogiques titulaires d'une concession FM ont bénéficié d'un soutien, ce qui leur a permis de poursuivre la diffusion FM, technologiquement dépassée, au lieu de réaliser la migration numérique. La leçon évidente à tirer est qu'un objectif concret doit être désigné pour le soutien supplémentaire temporaire : Investir dans la transformation numérique. De même, le délai de sept ans nous semble très long pour pouvoir gérer la transition.

- **L'UNIKOM propose d'élargir le cercle des bénéficiaires et, le cas échéant, de compléter les critères d'éligibilité.**

Nous saluons le fait que les critères cumulatifs à remplir pour avoir droit à l'aide soient maintenus (tirage total d'au moins 1000 et d'au plus 40 000 exemplaires, part rédactionnelle d'au moins 50%, ne pas appartenir à un réseau de titres dont le tirage total est supérieur à 100 000 exemplaires par édition). Il n'est toutefois pas évident de comprendre pourquoi le droit à l'aide reste limité aux journaux payants sur abonnement. Si les critères sont remplis, l'aide indirecte à la presse devrait bénéficier à tous les titres de la presse locale et régionale, donc également aux titres gratuits.

- **L'ensemble de l'aide indirecte à la presse doit être supprimée après sept ans et remplacée par une nouvelle aide aux médias neutre du point de vue vectoriel**

Il est consternant et source de distorsion de la concurrence que l'aide à la presse par le biais de la loi sur la poste se limite au canal de distribution de la presse écrite. Les médias en ligne, par exemple, qui fournissent des prestations médiatiques comparables, sont exclus de l'aide. L'ensemble de l'aide indirecte à la presse doit donc être supprimé après sept ans.

L'UNIKOM demande à la place une promotion des médias multi-vectorielle. Le soutien à la distribution est une voie judicieuse, car il protège entre autres la sphère privée des consommateurs - mais il doit être orienté de manière neutre sur le plan vectoriel et tenir compte de tous les canaux (presse écrite, en ligne, radio, télévision). Le Parlement doit s'atteler sans tarder aux travaux correspondants et imposer un financement des médias trans-vectoriel qui puisse remplacer les "petits avantages spéciaux" via la loi sur la poste et d'autres législations spécifiques dans sept ans au plus tard.

Merci d'avoir pris en compte nos arguments.

Avec mes meilleures salutations,

Reto Wettstein  
Comité de l'UNIKOM

Armin Köhli  
Secrétaire de l'UNIKOM